

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
 RUE DES MONTAINS RUE GEORGES SAND**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,
VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise **D.D.O. CONSTRUCTIONS** – 77 avenue Aristide Briand 94110 ARCUEIL concernant la poses de poteaux bois sur socle béton en support d'une ligne électrique d'alimentation provisoire du chantier situé 14/18 rue Danton 13 rue Georges Sand à Juvisy-Sur-Orge ;

ARRETE

Article 1 : Au vu des travaux situés au Rue des Montains et Rue Georges Sand à Juvisy-Sur-Orge, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme il suit :

- la vitesse est limitée à 30 km/h ;
- Le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants au droit du chantier sauf véhicule de secours ou d'urgence ;
- pose de 7 poteaux bois sur socle béton en support de ligne électrique d'alimentation provisoire ;
- obligation de laisser un cheminement piéton de 1m90 ;

En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains.

**CETTE DISPOSITION EST APPLICABLE
 DU LUNDI 4 JANVIER 2021 AU VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021**

Article 2 : Les usagers seront tenus informés de ce qui précède par la mise en place par le demandeur de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard des articles R 411-8 du Code de la Route.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché 48 heures avant l'évènement.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 25 mars 2021

Par délégation du Maire,

Virginie FALGUIERES
 Adjointe au Maire chargée des Travaux, du
 Cadre de Vie et de l'Environnement.